



## ZONE DE DISTRIBUTION : R. DE L'ILE D'AIX

### Conclusion sanitaire

**2024** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

**A**

**A** : Eau de bonne qualité

**B** : Eau de qualité convenable

**C** : Eau de qualité insuffisante

**D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :  
CANAL DE L'UNIMA SUD-CHARENTE,  
L'AUBONNIERE-F3. L'eau qui l'alimente est  
d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 207  
personnes sur 1 commune (ILE-D'AIX). Le  
responsable des installations est : « EAU 17 ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «  
R.E.S.E. » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle  
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.  
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

#### NITRATES

**A**

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets  
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire  
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **30**

Valeur moyenne : **17,2 mg/L**

Valeur maxi : **20 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de  
substances différentes. Le maximum réglementaire est  
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés  
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà  
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau  
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **8**

Valeur maxi : **0,068 microgramme/L**  
(chlorothalonil r471811)

#### FLUOR

**A**

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le  
maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager  
un apport complémentaire en fluor, il convient de  
consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0 mg/L**

Valeur maxi : **0 mg/L**

#### CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

**A**

Absence NC en CVM ds les secteurs  
analysés lors du contrôle sanitaire

Élément d'origine industrielle, provenant d'une  
migration dans l'eau à partir de certaines conduites en  
PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une  
contamination de la ressource. Le maximum  
réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **0,0294 microgramme/L**

Valeur maxi : **0,11 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau  
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil  
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**

Valeur moyenne : **24,1 °f**

Valeur maxi : **28,6 °f**

### Quelques conseils



Pour éliminer le goût de chlore,  
mettez l'eau dans un récipient  
ouvert quelques heures au frigo,  
sans excéder 24 heures.



Après quelques jours d'absence,  
laissez couler l'eau quelques  
minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur,  
assurez-vous qu'il alimente  
uniquement le réseau d'eau chaude  
et entretenez-le régulièrement.



En période de sécheresse, limitez  
autant que possible votre utilisation  
de l'eau du robinet pour les usages  
autres qu'alimentaires et d'hygiène  
corporelle.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de  
l'eau de votre commune sur le site  
Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 20/03/2025

UDI 017000324

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble de la zone concernée.